



CCAS  
BURLATS (Tarn)

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE du 8 avril 2024 à 18h30

**VALIDÉ EN SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Serge SÉRIEYS — Emilie SEGER – Nadine ETIEN – Edmonde LAKRICHI – Coralie VIRGILI -  
Anne-Marie BOUSSIÈRE – Bernadette GALY – Huguette AZEMA – Dominique ESCAFFRE - Jean-  
Louis SPERTINO

**Absents excusés et représentés :** Rosa HADDAD - Françoise BARTHE – Nicole VINCENT-  
Jacques ENJALBERT

**Absents excusés et non représentés :** Sandrine BOTTI

**Secrétaire de séance :** Coralie VIRGILI

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance du 16 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie BOUSSIÈRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Serge SERIEYS, Maire, Président du CCAS après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		-42 266,33 €		58,44 €		-42 207,89 €
Opérations de l'exercice.....	2 170,50 €	62 204,00 €			2 170,50 €	62 204,00 €
TOTAUX.....	2 170,50 €	19 937,67 €		58,44 €	2 170,50 €	19 996,11 €
Résultats de clôture.....		17 767,17 €		58,44 €		17 825,61 €
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	0,00 €	17 767,17 €		58,44 €		17 825,61 €
RESULTATS DEFINITIFS.....	0,00 €	17 767,17 €		58,44 €		17 825,61 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## AFFECTATION DE RESULTAT 2023

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Serge SERIEYS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	58,44€		0,00 €	0,00€	0,00€	58,44 €
				0,00€		
FONCT	-42 266.33€	0,00 €	60 033.50 €			17 767.17 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 58,44 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- **DECIDE** d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

Excédent global cumulé à affecter au 31/12/2023	17 767.17 €
Affectation obligatoire :	-
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 767.17 €
Total affecté au c/1068 :	-
Déficit global cumulé au 31/12/2023	-
Déficit à reporter (ligne 002)	-

## BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Aide Sociale qui se décompose comme suit :

### Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 19 067.17 euros

### Section d'investissement :

Dépenses et Recettes : 58.44 euros

Où cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Aide Sociale.

## QUESTIONS ORALES

**Madame Nicole VINCENT** rappelle qu'en séance du 31 mars 2022, dans le cadre du vote du budget primitif 2022, le conseil municipal de Burlats avait décidé à l'unanimité d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention exceptionnelle de 60 000 €. Cette subvention était destinée à financer l'achat de 1 000 bons carburant, d'une valeur de 60 € chacun, dans le but de redonner du pouvoir d'achat aux habitants de la commune.

Elle demande aujourd'hui des informations complémentaires sur le nombre de bons carburant effectivement distribués et sur l'utilisation éventuelle du solde restant.

**Monsieur le Maire** répond que 856 bons carburant ont été distribués pour un montant total de 51 360 €.

Il précise que, conformément à ce qui a été convenu avec la société Super, le solde restant, soit 8 640 €, est crédité sur le compte client de la commune. Ce montant sera utilisé pour l'octroi de secours par le CCAS (bons alimentaires, bons carburant) ou pour l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement courant de la commune (produits d'entretien, manifestations, etc.).

**Madame Nicole VINCENT** aborde ensuite la distribution des coffrets cadeaux de 2024 aux personnes qui ne peuvent assister au repas des aînés.

Elle souligne que l'organisation de cette distribution était quelque peu confuse, chacun ne sachant pas clairement à qui il devait les remettre.

Elle propose qu'un tableau récapitulatif, indiquant les responsabilités de chacun pour la distribution, soit établi afin d'améliorer l'organisation en 2025.

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Publiée le 09 avril 2025